

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



64458

PROVISOIRE
E/CN.14/C.1/SR.15(VI)
26 février 1964
Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Sixième session
Addis-Abéba, 19 février - 3 mars 1964

COMITE I

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA QUINZIEME SEANCE

ténué à la Maison de l'Afrique, à Addis-Abéba,
le lundi 25 février 1964, à 15h.

Président : M. SAGBO (Dahomey)
Secrétaire : M. EWING

SOMMAIRE :

- Agriculture (point 5 c) de l'ordre du jour) (suite)
 - Place de l'agriculture dans l'harmonisation et la coordination des plans de développement nationaux
 - Rapport préliminaire sur l'étude des tendances du marché du bois en Afrique (E/CN.14/242, E/CN.14/272)
 - Rapport sur la lutte antiacridienne (E/CN.14/243)
 - Contribution de l'agriculture africaine au développement économique du continent
- Proposition de la Haute-Volta touchant l'examen du point 5 c) iv) de l'ordre du jour

Les participants qui désirent apporter des rectifications au présent compte rendu provisoire sont priés de les transcrire sur un exemplaire du compte rendu qu'ils devront faire parvenir le plus tôt possible à la Section de traduction, bureau 60. Au besoin, les rectifications pourront être envoyées par la poste après la session (Section de traduction, Commission économique pour l'Afrique, P.O.Box 5001, Addis-Abéba, Ethiopie); dans ce cas, elles devront parvenir le 30 avril 1964 au plus tard.

AGRICULTURE (point 5 c) de l'ordre du jour) (suite)

Place de l'agriculture dans l'harmonisation et la coordination des plans de développement

ii. ASER (Ghana) fait une déclaration^{1/}.

A l'issue d'une brève discussion de procédure à laquelle participent M. HART (Nigéria), M. KALITATU (Congo (Léopoldville)), M. ZAYATI (Tunisie), M. SEBTI (Maroc) et M. BARLOW (Ouganda), Ato Afework ZELLEKE (Ethiopie) propose au Comité, étant donné l'importance de la déclaration du représentant du Ghana et les incidences des propositions qu'elle contient, d'en reproduire le texte en tant que document de la Commission et d'en reporter la discussion à une séance ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

Rapport préliminaire sur l'étude des tendances du marché du bois en Afrique (E/CN.14/242, E/CN.14/272)

M. KALITATU (Congo (Léopoldville)) félicite la mission qui a visité le Congo de son excellent rapport (E/CN.14/272). Il se voit cependant contraint de relever quelques erreurs qui découlent de l'ignorance trop répandue des réalités économiques du Congo.

L'infrastructure du Congo n'a pas été créée en fonction des transports miniers. En effet l'exploitation des richesses minières est postérieure à la création de certaines lignes de chemin de fer; en outre, une grande partie du réseau dessert des régions uniquement agricoles. La sécession katanгаaise a d'ailleurs démontré que le réseau de transports congolais n'était pas indispensable à l'évacuation du cuivre.

Il est dit, dans le rapport, que l'industrie congolaise est relativement peu développée; or, au contraire, le Congo paraît développé par comparaison avec les autres pays d'Afrique centrale. Par ailleurs, l'industrie du ciment n'est pas une des industries principales, puisqu'elle ne représente que 9 pour 100 de la production globale.

^{1/} Le texte in extenso de la déclaration faite par le représentant du Ghana a été distribué sous la cote E/CN.14/L.180.

Il est regrettable que le rapport ne fasse pas mention des données statistiques relatives à 1962, alors que celles-ci étaient déjà disponibles lors de sa rédaction.

Quant à l'exploitation forestière, le rapport ne fait que rassembler des documents déjà connus et ne conclut sur aucune proposition concrète. En outre, l'explication qu'il donne du retard de cette exploitation n'est pas satisfaisante, car on ne peut attribuer la faible importance de l'industrie du bois à l'étroitesse du marché belge. Si cela était, le même facteur aurait dû freiner l'expansion des autres secteurs : il n'en a rien été puisque la Belgique n'a jamais absorbé plus d'un tiers des exportations du Congo.

Des critiques analogues peuvent être formulées au sujet des chapitres traitant de l'industrie du papier et de la pénurie de main-d'oeuvre.

Il faut donc espérer que le rapport définitif contiendra des recommandations pratiques et justifiées.

M. DIAKITE (Mali) félicite la Commission économique pour l'Afrique du document E/CN.14/242 et souhaite le voir complété par des études des problèmes liés aux bois de savane et de sahel, ceux-ci étant les seuls combustibles locaux à usage domestique et à usage industriel. La CEA devrait, en conséquence, préparer des études sur : la destruction de la savane par l'homme, le renouvellement des réserves et la lutte contre les feux de brousse; l'exploitation des ressources forestières, notamment sous l'angle de la vitesse d'exploitation et de la vitesse de renouvellement; la stabilisation des sols dans le cadre de la lutte contre la sahélanisation; l'utilisation des bois dans la construction traditionnelle, en donnant la liste des espèces les plus utiles et en définissant les conditions d'accroissement des réserves.

M. ASEH (Ghana) estime que la CEA pourrait suggérer les moyens propres à développer un commerce africain du bois, ainsi que les types d'industrie qui permettraient d'utiliser les bois du continent.

M. HART (Nigeria), souligne que les ressources forestières devraient être exploitées beaucoup plus intensivement, car la création de nouvelles industries ouvre de nouvelles possibilités d'emploi et augmente les recettes

d'exportation. Malheureusement, la mise en valeur rapide des ressources forestières est freinée par l'absence de données sûres. Il faudrait faire un inventaire des ressources forestières et déterminer les espèces dont l'exploitation serait rentable.

Le Gouvernement de la Nigéria a entrepris, avec l'aide d'experts étrangers, la prospection aérienne des forêts du pays. A ce propos, il conviendrait de former un personnel africain et de créer, dans chaque pays, des services photogrammétriques grâce auxquels on pourrait obtenir les données de base nécessaires à l'évaluation de la rentabilité des réserves.

Un autre problème à ne pas négliger est la destruction des forêts par les méthodes traditionnelles de culture. L'extension des cultures marchandes et des cultures vivrières et l'assolement sont responsables, pour une grande part de la destruction des forêts.

Il s'agit là d'un problème de réforme agraire qui a été étudié par la CEA dans un autre document, mais qu'il convient cependant de mentionner ici, car il affecte l'ensemble de la population rurale. La réforme agraire devrait notamment viser à l'extension de réserves naturelles où la destruction des plantes et des animaux serait interdite. Enfin, une meilleure utilisation du bois du manglier, si répandu en Afrique de l'ouest, contribuerait à relever le niveau de vie des populations de régions marécageuses, impropres à l'agriculture.

Lorsque le rapport définitif aura été publié, on pourrait organiser un cycle d'études qui serait chargé d'étudier toute la question de l'offre et de la demande et de formuler la politique à suivre pour coordonner les activités en vue de l'exploitation rentable des ressources forestières. Ce cycle d'études rechercherait les moyens d'encourager les échanges intra-africains de bois en grumes et de produits du bois. Il s'agirait essentiellement de coordonner le développement industriel sur une base régionale.

Faisant le point de la discussion, le PRÉSIDENT note que le Comité souhaite que les rapports statistiques soient mis à jour, que les études entreprises débouchent sur des suggestions pratiques, que la CEA s'intéresse

aux problèmes des bois de sahel, qu'elle dégage les possibilités de développer le commerce du bois et d'établir un inventaire des ressources forestières sur une base plus étendue qu'elle ne l'a fait jusqu'ici.

M. WATTERSON (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) déclare qu'il a pris note des critiques formulées par divers orateurs : le document final sera établi en conséquence et notamment mis à jour d'après les données statistiques disponibles pour 1962.

M. Watterson précise, à l'intention du représentant du Mali, que la question de la savane a fait l'objet d'un cycle d'études réuni au Soudan à la fin de 1963 et qu'un rapport sera publié incessamment. Quant au développement d'un commerce intra-africain préconisé par le représentant du Ghana, la FAO est prête à coopérer avec la CEA dans toute action que celle-ci pourrait désirer entreprendre. En 1965, une conférence sur la pâte à papier sera organisée au Caire; en 1965 également sera établi un groupe consultatif mixte FAO/CEA, lequel aura pour mandat d'étudier d'abord les problèmes relatifs à la pâte à papier pour étendre ensuite ses activités à l'ensemble des industries du bois.

Répondant aux observations du représentant de la Nigéria, M. Watterson déclare que la FAO est prête à aider les pays qui en feraient la demande à créer une industrie du bois intégrée et à former le personnel nécessaire. En ce qui concerne les cultures itinérantes, des études ont été faites sur le Congo (Léopoldville) et la Côte-d'Ivoire. A ce propos, il convient de rappeler que la FAO a pour politique d'encourager l'augmentation de la production dans les zones déjà cultivées plutôt que la mise en culture de zones nouvelles. Par ailleurs, la FAO étudie avec attention la question de la réforme agraire et, en décembre 1963, elle a organisé en Sierra Leone un cycle d'études chargé d'étudier cette question.

Rapport sur la lutte antiacridienne (E/CN.14/243)

M. ZAYATI (Tunisie) déplore qu'aucune mesure n'ait encore été prise en application de la résolution 78(V) de la Commission économique pour l'Afrique. Certes, la FAO a prévu une réunion intergouvernementale pour

mars 1964, mais il est regrettable qu'un délai si long se soit écoulé depuis l'adoption de la résolution en question.

M. ASEK (Ghana) rappelle qu'il n'est pas un point de l'Afrique qui ne soit menacé par des criquets de l'une ou l'autre espèce. Il conviendrait donc d'aborder le problème de la lutte antiacridienne à l'échelle continentale et d'établir des relations étroites entre la FAO et chacune des organisations africaines de lutte antiacridienne. A un premier stade, l'administration de ce projet pourrait être laissée à la FAO, pour être confiée ultérieurement à la Commission scientifique et technique de l'Organisation de l'unité africaine. Cet arrangement aurait l'avantage que chaque pays membre de l'OUA n'aurait qu'une contribution à verser. En outre, il faudrait organiser des travaux de recherche en vue de découvrir de nouveaux insecticides, les criquets acquérant après quelque temps une résistance aux insecticides employés jusqu'ici.

M. MAFOLA (Rhodésie du Nord) rappelle que le Service international de lutte contre le criquet nomade, dont le siège est dans son pays, a déjà rendu de très grands services dans la lutte préventive contre tout retour offensif du criquet nomade. L'absence d'invasions récentes de cet acridien peut être attribuée à des traitements successifs des aires grégariques connues, mais il est à craindre que le danger ne s'étende à d'autres zones de culture par suite de l'apparition de nouvelles aires. D'autre part, il faudra s'assurer que les insecticides nouveaux ne soient nocifs, ni pour les cultures, ni pour l'homme. Seule l'organisation en commun des travaux de recherche et des opérations de lutte peut assurer le succès de l'action entreprise.

M. NOAH (Sierra Leone) fait siennes les déclarations des représentants du Ghana et de la Rhodésie du Nord. Etant donné que le criquet ne connaît pas de frontières, qu'elles soient politiques ou idéologiques, il convient d'aborder le problème sur le plan international.

M. KANE (Mauritanie) fait observer qu'il existe d'autres déprédateurs contre lesquels il faudrait protéger les cultures. Le Niger, la Mauritanie et le Sénégal se sont déjà unis dans la lutte contre ces déprédateurs, mais peut-être pourrait-on demander à la CEA d'envisager l'association d'autres pays à cette action.

M. WATTERSON (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) souligne que, lors de sa huitième session en mai 1963, le Comité FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin a recommandé à tous les pays de l'aire d'invasion de participer à la lutte antiacridienne, non seulement aux pays africains, mais aussi aux pays du Moyen-Orient et à ceux de la péninsule arabe. En outre, une réunion sera organisée en mars 1964 à l'intention des pays d'Afrique du nord. Quant à l'Afrique de l'est, si une régression du fléau a été enregistrée, il convient cependant de veiller à empêcher tout retour offensif. En ce qui concerne l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain, les difficultés n'ayant pas tardé à surgir dès sa création, il est apparu nécessaire de l'insérer dans le cadre de la FAO; toutefois, si la direction de la lutte doit être confiée à la FAO, l'exécution des mesures doit être laissée à chaque pays d'Afrique de l'Est. La coopération devrait dépasser le cadre de l'Afrique et s'établir sur le plan mondial, le criquet étant un des plus grands fléaux de l'agriculture.

Faisant le point de discussion, le PRESIDENT note que le Comité souhaite que la CEA favorise des études en vue de rechercher de nouveaux insecticides, de coordonner le système de détection des nouveaux foyers d'infestation acridienne et d'entreprendre une action contre les autres prédateurs.

Contribution de l'agriculture africaine au développement économique du continent

M. ZAYATI (Tunisie) explique que c'est en raison de l'importance du développement agricole pour le développement général que sa délégation a sollicité l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la session. Il serait bon, en effet, que la Commission économique pour l'Afrique l'examine à son tour, après la Conférence générale de la FAO, en l'abordant plus particulièrement sous l'angle africain.

En Afrique, où les structures agricoles sont surannées et les techniques primaires, le secteur agricole ne contribue pas au revenu national proportionnellement à la fraction de la population active qu'il occupe et une production de plus en plus déficitaire ne répond même plus aux besoins alimentaires des populations. Cependant, l'expérience de certains pays montre qu'il est possible de doubler la production, pour une superficie donnée dans un laps de temps déterminé : c'est ainsi que la Tunisie compte doubler sa production céréalière en dix ans (1961-1970) malgré une réduction sensible des surfaces ensemencées. La transformation rapide de l'agriculture est essentielle si l'on veut que le développement ne se fasse pas au détriment des masses rurales.

L'étude de la FAO (C 63/11) fait ressortir, d'autre part, que le développement de l'agriculture peut également favoriser la création de nouvelles industries de transformation utilisant de plus en plus de main-d'oeuvre et contribuant ainsi au développement général de l'économie. Cette possibilité du développement industriel à partir de l'agriculture devrait retenir l'attention de la CEA qui devrait entreprendre, à partir des expériences déjà faites dans ce domaine, des études comparatives sur les investissements nécessaires, sur les coûts et les modalités d'installation de petites industries de transformation, sur la plus-value ainsi apportée aux produits agricoles, ainsi que sur l'utilité économique et sociale des nouvelles industries.

Pour M. AMETHIER (Côte-d'Ivoire), le rapport présenté par la FAO est l'un des plus complets et des plus objectifs dont le Comité ait été saisi jusqu'ici. La Commission devrait être invitée à faire en sorte que les conclusions qu'il contient soient suivies par les Etats Membres. Mais, si l'agriculture doit être revalorisée et développée à un rythme qui aille de pair avec l'accroissement démographique et le relèvement général des revenus, ou même les devance, il faudra toujours conserver le souci de l'équilibre, pour éviter que ne se produisent des situations inflationnistes qui risqueraient d'aggraver le déficit des balances de paiements.

M. DIKITE (Mali) félicite à son tour la FAO de l'excellence et de la concision de son rapport. Il souhaiterait que la CEA étudie les produits de base agricoles en procédant à une analyse de type industriel, fondée sur le principe de la répartition rationnelle du travail. En effet, l'Afrique est un continent divisé en zones climatiques bien déterminées. La pauvreté et l'insuffisance des moyens de communication y rendent les échanges très difficiles. C'est ainsi qu'en Afrique de l'Ouest on constate que les pays côtiers sont obligés d'importer des produits vivriers, alors que, dans les bassins des grands fleuves continentaux, des possibilités immenses de cultures vivrières ne sont pas exploitées à fond. Cette situation se traduit, d'une part, par une moins-value économique très importante et, d'autre part, par une diminution du potentiel d'équipement de l'ensemble des pays intéressés. Il faudrait donc s'efforcer d'étudier les moyens propres à favoriser les échanges entre les différentes zones : abaissement des prix de revient à la production, amélioration des conditions de transport, institution de régimes douaniers plus favorables, limitation du dumping pratiqué par les pays extra-africains, création d'une caisse de stabilisation inter-africaine pour les produits consommés en Afrique, etc. Une telle étude permettrait de mieux connaître la rentabilité des cultures dans les diverses zones et, ultérieurement, d'organiser les activités agricoles selon le principe de la spécialisation internationale rationnelle, préconisé pour le secteur industriel.

M. SEBTI (Maroc) fait observer que la priorité à accorder au développement agricole ne signifie pas que les efforts ne devraient pas être parallèles dans les deux secteurs de l'économie. Mais l'importance du secteur agricole s'explique du fait qu'il occupe 80 à 90 % de la population active, qu'il représente une source de devises pour l'immédiat et qu'il offre un excellent tremplin à l'industrialisation. C'est en effet grâce à la création d'industries de transformation à partir de leurs produits agricoles que les pays africains peuvent espérer s'installer de manière viable sur les marchés extérieurs : M. Sebti insiste sur cette viabilité qui doit constituer l'objectif fondamental de tout effort d'industrialisation, qu'il s'agisse de l'Afrique du Nord ou de l'Afrique en général.

Ato ABEYORAK ZELLEKE (Ethiopie) souhaiterait que la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture procède à des études par pays sur les possibilités d'industrialisation à partir de la production agricole : de telles études aideraient beaucoup les Etats intéressés à réaliser leurs objectifs dans ce domaine. Il conviendrait, d'autre part, que la CEA, dont la tâche principale est d'assurer l'harmonisation et la coordination des plans, veille à synchroniser les programmes de développement agricole et les programmes de développement économique.

M. ESSOLE (Cameroun), tout en félicitant la FAO du travail remarquable qu'elle a accompli, déplore le caractère un peu trop général du rapport considéré, qui n'expose pas les raisons fondamentales de certains phénomènes signalés à juste titre comme des anomalies du développement. Les auteurs du rapport insistent sur les dangers de l'expansion démographique, sur l'insuffisance des biens de subsistance et sur les affections dues aux carences alimentaires, mais ils ne cherchent pas à en analyser les causes. Or le problème est souvent aussi bien celui de l'éducation alimentaire que celui d'un manque caractérisé de produits. Il serait dangereux de méconnaître que les conditions d'écoulement sont à l'origine de bien des difficultés: c'est ainsi que les bananes, qui coûtent trente francs CFA à Douala, se vendent 30 francs les deux doigts 700 km à l'intérieur soit à peu près le même prix qu'en France. On

pourrait multiplier les exemples pour montrer combien il importe d'améliorer les réseaux de commercialisation. D'autre part, l'augmentation du volume des produits alimentaires disponibles due à l'accroissement des surfaces cultivées est difficilement mesurable : les études et enquêtes entreprises jusqu'ici n'ont pas assez insisté sur cet aspect du problème. En revanche, l'étude de la FAO analyse de façon très complète le problème de l'industrialisation. A ce propos, on n'a que trop souligné la modicité des moyens de financement dont disposent les Etats africains et si des solutions se sont dessinées dans le cadre de la coopération économique, il faudrait néanmoins se montrer beaucoup plus hardi et mettre à l'épreuve la volonté des pays développés de venir en aide à l'Afrique. Le moment est venu, en se fondant sur le concept de la division du travail, de demander à l'Europe et à l'Amérique de laisser tout au moins au continent africain le secteur de la transformation des matières premières agricoles. Le rapport de la FAO contient certaines indications dans ce sens, mais elles sont bien timides et méritent d'être développées et renforcées.

M. LOKO (Dahomey) fait siennes les observations du représentant du Mali.

M. KAMITATU (Congo (Léopoldville)) approuve le rapport de la FAO et s'associe aux membres de la Commission qui ont mis en relief la place qu'il convient de réserver à l'agriculture dans les plans de développement économiques. Toutefois, il insiste sur la nécessité pour les pays africains d'établir un juste équilibre entre l'agriculture et l'industrialisation s'ils veulent échapper à la stagnation qui a été leur lot jusqu'ici du fait que leur économie n'a pu s'appuyer que sur une agriculture de subsistance.

M. CURTIS-DORE (Guinée) déclare que, contrairement à ce que l'on peut lire dans le rapport de la FAO, il n'est pas un seul pays d'Afrique, à sa connaissance, qui n'accorde pas la priorité au développement agricole dans son plan de développement économique.

La Guinée proposerait, pour sa part, que la CEA s'attache à étudier la possibilité d'accroître la production vivrière, notamment par l'aménagement de zones de cultures et par la revalorisation des sols.

Les denrées alimentaires étant souvent périssables, il serait bon aussi d'étudier les problèmes de stockage, de transport et de commercialisation. Enfin, l'implantation de petites industries alimentaires présente cet intérêt particulier qu'elle permettrait de résoudre le problème pénible de la soudure que connaissent un si grand nombre de pays en Afrique.

M. KANE (Mauritanie) souligne que son pays, qui comprend une région minière où le niveau de vie augmente rapidement et une région sahélienne vouée à la stagnation par suite de la dégradation des sols et de la persistance de méthodes de culture périmées, aura bientôt à faire face à un problème d'inégalité régionale, à moins que des mesures énergiques ne soient prises. Aussi saurait-il gré à la CEA d'entreprendre des études poussées sur l'amélioration des sols et la reconversion des procédés agricoles et d'organiser la formation de cadres agricoles sur un plan régional.

Pour M. MANKOUBI (Togo), il ne suffit pas de parler de l'importance de l'agriculture: il faut rechercher activement les moyens de la développer. Trois possibilités s'offrent dans ce domaine aux pays africains: améliorer les structures agricoles, diversifier les cultures, valoriser les produits vivriers.

M. Mankoubi préconise notamment la création d'un "pool vert" africain, c'est-à-dire d'un fonds dans lequel on puiserait pour accorder une assistance financière aux organismes agricoles et, par priorité, aux organismes dont l'action dépasse le cadre des frontières nationales.

D'autre part, des missions de la CEA constituées sur le modèle des missions de coordination industrielle et agissant en coopération avec la FAO, devraient parcourir les sous-régions de l'Afrique en vue d'harmoniser les productions agricoles.

M. ASEM (Ghana) fait observer que la transformation des produits agricoles comporte deux aspects dont il faut tenir compte: premièrement, les pays africains doivent s'assurer, par voie d'accords, que leurs partenaires traditionnels accepteront de renoncer à leurs propres industries de transformation et d'importer les produits agricoles transformés en Afrique; deuxièmement, l'industrialisation, si elle se traduit par des recettes plus élevées, risque également d'entraîner une augmentation des dépenses.

Avant de consacrer à l'industrialisation le capital et la main-d'oeuvre nécessaires, il faut donc veiller à ce que le passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture de marché se fasse sans heurts et, pour cela, il est indispensable d'accroître l'efficacité des méthodes agricoles en recourant plus largement à la science et à la technique moderne.

M. MAPOMA (Rhodésie du nord) estime qu'il faut se pencher beaucoup plus attentivement qu'on ne l'a fait jusqu'ici sur l'agriculture de subsistance, que l'on connaît encore très mal et que d'aucuns ont parfois tendance à classer parmi les activités improductives. La connaissance exacte de ce secteur est indispensable pour évaluer de façon précise le revenu national et le produit national. Son étude, on l'a dit, est difficile à réaliser : elle devrait d'autant plus tenter les économistes de la CEA.

M. KOHN (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) remercie les membres du Comité de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour le rapport de la FAO. On a souvent tendance à considérer le développement agricole et l'industrialisation comme des activités s'excluant mutuellement : telle n'est pas la thèse de la FAO, qui y voit, au contraire, deux activités parallèles et complémentaires.

Pour ce qui est de la transition d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché, M. Kohn signale qu'un groupe d'experts doit examiner prochainement la question sous les auspices de la FAO (avril-mai 1964) et s'attachera surtout à dégager les méthodes qui permettraient d'évaluer la part du secteur de subsistance dans l'ensemble de la production agricole. La troisième Conférence régionale pour l'Afrique, qui se tiendra en septembre 1964 se saisira à nouveau du problème en l'examinant plus particulièrement sous l'angle des mesures à prendre au niveau gouvernemental en vue d'accélérer la transition. D'autre part, la Conférence aura à son ordre du jour une rubrique intitulée "le rehaussement de la production et de la productivité", au titre de laquelle elle étudiera les applications de la science et de la technique propres à accroître la productivité agricole : il n'y a aucune raison, en effet, pour que les pays d'Afrique ne recourent pas dès maintenant aux méthodes les plus modernes, en s'inspirant des progrès accomplis en Europe et en Amérique.

M. KOHN déclare, en conclusion, que la FAO a pris bonne note des études qui lui ont été demandées au cours de la présente séance et fera de son mieux pour répondre à la confiance qui est placée en elle.

PROPOSITION DE LA HAUTE-VOLTA TOUCHANT L'EXAMEN DU POINT 5 c)iv) DE L'ORDRE DU JOUR

M. DAMIBA (Haute-Volta) souligne que l'intégration industrielle de l'Afrique posera des problèmes de paiements qui devront être résolus par une coordination des moyens de paiements à l'échelon du continent. Sous ce rapport, la question de la création d'une union africaine des paiements s'inscrit tout naturellement dans le ressort du Comité économique. Aussi la délégation de la Haute-Volta propose-t-elle au Comité de demander à la Commission plénière de lui renvoyer pour examen le point 5 c) iv) de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18h.45.